

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.**

3 heures 18 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
4 — 35 — — soir, Express.  
6 — 56 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.**

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 57 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR.**

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

On lit dans le Pays :

Le cabinet de Saint-James recommence ses insinuations menaçantes à l'égard de l'Autriche, mais cette fois il ne trompera personne. En prévision d'une occupation permanente du Sleswig, le comte Russell a déclaré que le gouvernement anglais devra prendre une décision relativement au caractère obligatoire du traité de 1720, qui garantit les duchés au roi de Danemark, mais que dans l'intérêt de la paix européenne, il est à désirer que l'on fasse usage de tous les moyens de négociation avant de prendre aucune mesure de nature à amener des rapports hostiles entre quelques-unes des grandes puissances.

Il est cependant juste de remarquer que le ton de lord Russell s'est singulièrement radouci depuis l'entrée des fédéraux dans le Holstein. Les dures leçons de l'expérience lui ont profité, et s'il menace encore par habitude, c'est humblement, avec des ménagements infinis et de nombreuses réticences.

Le comte Russell n'a pas besoin de prendre tant de précautions, l'Europe n'a pas peur des intentions de l'Angleterre.

En Allemagne l'exaspération des petits Etats est toute contre la Prusse, car on remarque que, malgré l'action commune, c'est la Prusse seule qui agit, l'Autriche se contente de l'assister. Le commandant en chef des forces alliées est Prussien. Le commissaire chargé d'administrer le Sleswig est Prussien. Enfin ce

sont les Prussiens qui occupent Altona et qui menacent Kiel.

Devant cette attitude des deux grands Etats, on commence à revenir sur le bruit d'une alliance secrète contre la Diète. On répète hautement que la Prusse, aidée par l'Autriche à conquérir les duchés, aidera à son tour l'Autriche à conserver la Vénétie, et que de cette entente résultera la ruine de la Confédération germanique.

En réponse aux empiètements des deux grandes puissances allemandes, les petits Etats ouvrent une conférence à Würzburg. A l'action isolée de l'Autriche et de la Prusse, ils ripostent par une réunion de leurs représentants, discutant les affaires allemandes en dehors des envoyés de Vienne et de Berlin.

Cette conférence aura lieu jeudi 18. La Bavière, la Saxe, le Hanovre, Bade, Hesse-Darmstadt, Saxe-Weimar et Nassau, ont promis d'y prendre part.

Enfin, le langage des feuilles allemandes de toutes nuances fait craindre une crise violente et prochaine au sein de la Confédération.

Quand on pense que c'est uniquement dans le but d'assurer la paix que la Prusse et l'Autriche ont entrepris cette guerre!

**BULLETIN DE LA GUERRE.**

Nous ne recevons aujourd'hui que deux dépêches relatives à la guerre dano-allemande. L'une est ainsi conçue :

« Hambourg, 16 février. — Les Nouvelles de Hambourg annoncent que le 1<sup>er</sup> régiment danois a attaqué avant-hier, près de Düppel, deux batteries prussiennes, mais qu'il a été

repoussé avec de très-grosses pertes.

» Après la complète évacuation du Sleswig, les Prussiens en occuperont la partie septentrionale et les Autrichiens la partie méridionale.

Voici l'autre, expédiée le 15 de Flensburg :

« Flensburg, 15 février. — Les chaloupes canonnières danoises ont canonné les batteries de côtes que les Prussiens avaient commencé de construire à Husby. Six pièces de douze ont heureusement répondu à leur feu et les ont obligées de se retirer.

Les opérations militaires, transportées du côté de l'île d'Alsén, marchent donc avec une grande lenteur; elles laissent à la diplomatie le temps de poursuivre son œuvre.

Les menaces du blocus des ports allemands par le Danemark ont jeté la perturbation dans le commerce sur le littoral de la Baltique. Les transactions se sont subitement interrompues. Des ordres d'achat de céréales qui avaient été donnés avant l'ouverture des hostilités ont été retirés, et il en est résulté une très-forte baisse sur les blés et sur les seigles.

On écrit de Flensburg, le 9 février :

« Les villages à proximité desquels a eu lieu le combat d'Oversée sont tout à fait ruinés. A Jagel, près de Slesvig, il n'y a pas une fenêtre entière; les habitants se sont enfuis, en partie parce que les balles arrivaient chez eux, en partie parce que les Autrichiens leur avaient pris tous leurs vivres, et particulièrement tous les fourrages des bestiaux. Depuis leur départ, on a ouvert leurs coffres et leurs armoires, sous prétexte d'y trouver du linge et des objets de

littérature, et tous leurs effets ont été dispersés dans les rues du village. A Oversée, les habitants n'ont rien à boire ni à manger. Ils vivent avec les Autrichiens, lesquels brûlent, comme combustible, les charrettes et les instruments d'agriculture.

» Les premières troupes allemandes qui sont entrées à Flensburg furent deux escadrons de hussards et de lanciers prussiens qui avaient été détachés du corps du prince Frédéric-Charles. Ils se sont emparés d'un trois-mâts et de deux petits bâtiments danois enfermés dans la glace, ainsi que de plusieurs canons et de grands approvisionnements qui allaient être transportés à bord des vapeurs danois.

La télégraphie nous transmet le discours prononcé par l'empereur d'Autriche à la clôture du reichsrath.

Voici les passages de ce discours qui ont trait à la politique générale :

« Je n'ai rien négligé pour conserver à la nation le bien précieux de la paix. Il est dans les destinées de l'Autriche, tout en se tenant prête à résister à toute attaque possible, de tenir un langage pacifique dans le conseil des peuples.

» Le caractère amical des relations de mon gouvernement avec les grandes puissances de l'Europe répond d'une manière complètement satisfaisante à cette mission de l'Autriche.

» Une crise qui dure déjà depuis des années dans les relations de l'Allemagne avec le Danemark a éclaté cependant et, malgré les efforts les plus conciliants de mon gouvernement, il en est résulté des événements belliqueux.

**FEUILLETON.**

## LE BOUCLIER DE LA FOUDRE

NOUVELLE HISTORIQUE.

(Suite.)

Le maître d'école, stupéfait d'une telle conversion, eut le tort d'en louer publiquement Pèder, et d'exciter ainsi la jalousie du jeune Suédois Palm, d'un ennemi acharné de Johan Wessel.

Ce n'est pas impunément qu'on rend la justice. Le père de Pèder avait plusieurs fois condamné à l'amende le Suédois Palm, marchand de fort mauvaise foi, qui abusait de la qualité de sujet naturalisé du Danemark, et s'entendait pour frauder avec maître Græmbeck, père fort peu respectable d'une demi-douzaine de vauriens.

Stahl Palm, les six Græmbeck et bon nombre d'autres gamins dont les parents avaient aussi en mille à partir avec la justice de paix, formaient une faction naturellement hostile aux Wessel. Ceux-ci, terribles lutteurs, comme l'on sait, s'étaient jusque-là fait respecter de vive force. Mais Olof et Gustaf, une fois sortis de prison, étaient entrés au

collège, grâce au chapelain de la maison de correction; Gaspard venait d'être embarqué pour la pêche d'Islande; l'équilibre se trouvait ainsi rompu. Les malencontreuses louanges données par le maître d'école à Pèder en firent faire la réflexion à Stahl Palm qui, le jour même, à la sortie de classe, dit tout haut aux Græmbeck :

— Voilà de beaux éloges bien mérités! Olof, Gustaf et Gaspard sont partis! La peur rend sage!

— J'ai peur, moi! j'ai peur! s'écria Pèder se retournant avec furie.

Stahl recula prudemment. Menna parvint à retenir son frère. Mais la rixe ne fut, hélas! que différée. Les Græmbeck s'étaient comptés. Stahl, le lendemain, revint à la charge en insultant la blonde Menna elle-même.

— Cours à la maison! lui dit Pèder, et à moi, mes frères!

Au lieu de fuir, Menna essayait encore d'apaiser la querelle; il n'était plus temps, la bataille s'engageait, et Stahl, se voyant à la tête du parti le plus fort, le frappa lâchement au visage. La petite fille renversée du coup, fut secourue par ses frères; après quoi, Pèder, ayant prié un camarade neutre dans la lutte de la ramener chez sa mère, se jeta sur

Stahl avec une impétuosité telle, qu'il commença par avoir le dessus.

Malheureusement, Stahl, de trois ans plus âgé que lui, le prit par ses longs cheveux, le terrassa et le roua de coups, tandis que les Græmbeck mettaient ses frères hors de combat. Pèder, le plus dur au mal, tint bon avec une rare énergie. A la fin pourtant, la figure en sang, les vêtements en mille pièces, hué, contusionné, couvert de boue et pourchassé à coups de pierres, il revint tout écloppé chez sa mère, dont la maison se transformait en infirmerie.

Pour comble d'infortunes, le Suédois Palm, l'usurier Græmbeck et tous les autres ennemis du juge de paix profitèrent de la circonstance pour déposer entre les mains de l'autorité supérieure une plainte où trop de griefs justement fondés, trop de précédents fâcheux, étaient invoqués avec perfidie. Ils accusaient Johan Wessel de faiblesse et de partialité; ils peignaient l'humeur belliqueuse de ses enfants comme un danger public, rappelaient l'escapade de Gaspard sur un fougueux étalon, citaient cinq ou six autres traits analogues, et ne concluaient à rien moins qu'à l'expulsion de la famille.

Sur ces entrefaites pourtant, Pèder, rétabli, ne songeait qu'au moyen de prendre une revanche

éclatante. Sa longue chevelure ayant été la cause principale de sa défaite, il se rasa les cheveux, se savonna la tête et les oreilles, s'arma d'un bout de grosse corde, et puis, au moment de la sortie de la classe, il s'en vint tout seul défier au combat le fils du Suédois.

Les écoliers de Drontheim firent cercle.

— Je ne demande qu'une chose, cria Pèder: c'est que personne ne vienne au secours de Stahl.

— Demande plutôt qu'on vienne au tien, répliqua le jeune Suédois.

Une imposante majorité rendant la neutralité certaine, Pèder fondit sur son adversaire, qui voulut aussitôt le prendre aux cheveux. Mais à peine le bonnet fut-il tombé, que sa tête rasée apparut, à la grande hilarité de tous les spectateurs. Le stratagème plut. On applaudit. Stahl veut s'en prendre aux oreilles, elles lui glissent entre les mains. Nouveaux applaudissements, — que redouble l'apparition du bout de corde. Stahl lâche pied. Alors Pèder le poursuit et le flagelle en criant :

— Dis que l'autre jour tu as commencé!... Dis que tu as battu ma petite sœur!... Dis que tu m'as traité de poltron!... Dis que tu as menti!...

La victoire du plus petit et du plus faible était trop



» En ma qualité de prince allemand, j'ai participé aux mesures militaires nécessaires pour l'exécution fédérale dans le Holstein; conformément aux résolutions de la Diète et d'accord avec la Prusse, j'ai jugé nécessaire de prendre possession du duché de Sleswig, comme gage de l'accomplissement des engagements constamment négligés du Danemark.

» La bravoure héroïque et la conduite admirable de l'armée alliée dans le Sleswig-Holstein ont obtenu une satisfaction prompte et brillante pour les droits, et à l'honneur de l'Autriche, de la Prusse et de toute l'Allemagne.

» Les succès glorieux que j'ai obtenus de concert avec mon royal allié de Prusse, succès qui n'ont pas pour but l'ambition ou la conquête, mais un but de justice connu par toute l'Europe, assureront, j'ose le croire, aux pays lésés depuis longtemps dans leurs droits, et pour lesquels nous combattons avec la Prusse, un avenir heureux, sans compromettre la paix du monde et de notre chère patrie.

» Entouré de la représentation de mon empire, je me réjouis doublement du succès par lequel le ciel a béni les armes de l'Autriche et des victoires glorieuses auxquelles il a conduit ses drapeaux.

» Car, je le sais, mes peuples fidèles sont unis avec moi dans un sentiment de joie pour apprécier dignement les braves qui ont versé leur sang pour notre honneur, unis partout où il s'agit de tenir haut le nom de l'Autriche.

» Par votre bouche vous avez rendu à la face du monde ce témoignage de notre union, et cette union, nous la conserverons comme un trésor précieux, car une puissance inébranlable repose en elle.

» L'Autriche a montré que dans sa forme raieunie elle a conservé le bon vieux esprit, et qu'elle a emporté dans les nouvelles voies libérales de sa vie gouvernementale l'héritage de sa force et de sa gloire. »

Une dépêche télégraphique qui remonte à douze ou quinze jours nous avait conduits à croire que la longue crise ministérielle belge avait eu pour solution le maintien de l'ancien cabinet. Il n'en était rien.

D'après un journal de Liège, les ministres actuels auraient, dimanche dernier, adressé au roi une lettre collective dans laquelle ils maintenaient leurs démissions et priaient Sa Majesté d'aviser à la situation.

Les dernières dépêches de New-York annonçaient la défaite des fédéraux devant Knoxville. Les journaux du Sud donnent quelques détails sur les résultats de cet engagement. L'armée fédérale a perdu 800 têtes de bétail, 500 voitures, deux bateaux chargés de tabac, de munitions et de plusieurs centaines de barils de farine.

La prise de l'île n° 10 est confirmée. Les

confédérés ont réussi une seconde fois à se rendre maîtres du cours du Mississippi. En même temps ils bloquaient Mulliken's Bend, à quelques lieues de Vicksburg.

Les nègres, que les Yankees avaient chargés de défendre l'île n° 10, ont demandé à retourner dans les États du Sud. Les unionistes n'ont généralement pas eu à se louer de leurs recrues.

Dernièrement nous apprenions que les nègres du fort Jackson (Nouvelle-Orléans) avaient perdu 50 officiers. A Booma, dans le comté de Warren, les nègres se sont encore révoltés et ont tué beaucoup de Yankees. Grâce à de prompts renforts, on a pu comprimer cette révolte. Les Américains ont tué plusieurs centaines de nègres.

C'est une singulière façon de les initier à la liberté.

D'après une dépêche de New-York, en date du 2 février, Juárez viendrait bientôt demander l'hospitalité des États-Unis. L'ancien président du Mexique est attendu d'un moment à l'autre à Matamoras.

Ce n'est pas la première fois que les dépêches de New-York attribuent cette résolution à Juárez. Là persistance avec laquelle cette nouvelle est annoncée prouve que les Américains ne se font pas illusion sur l'état des choses au Mexique.

Nous avons constaté et le *Moniteur* n'a pas tardé à confirmer les bonnes dispositions du gouvernement japonais à l'égard des étrangers. Pour donner un nouveau témoignage de leurs dispositions, le taicoun, d'accord cette fois avec les daimios, a résolu d'envoyer en Europe une nouvelle ambassade qui aura pour mission spéciale d'établir des relations de commerce entre les grandes puissances occidentales et le Japon.

Cette décision a été arrêtée dans une conférence tenue, le 6 décembre dernier, à bord de la frégate française la *Sémiramis*, sur laquelle flotte le pavillon du contre-amiral Jaurès. A la conférence assistaient les principaux daimios et le ministre de France à Djeddé.

Pour les articles non signés : P. GODER.

## Chronique Locale.

### EXPOSÉ

Fait au conseil municipal par M. LOUVET, maire, dans la séance du 13 février 1864, concernant la question des Hospices.

MESSIEURS,

Bien que le conseil municipal n'ait qu'un simple avis à émettre dans la question qui lui est soumise, cet avis n'en a pas moins une grande importance à cause du sujet auquel il s'applique. Il s'agit, en effet, de l'avenir de

nos Hospices, avenir qui se lie plus ou moins directement à nos finances communales, et qui intéresse les pauvres de notre ville, c'est-à-dire la partie de notre population qui a le plus besoin de notre sollicitude.

Aussi, chacun de nous a fait de cette question l'objet de ses méditations les plus sérieuses.

Cinq projets sont présentés.

Le premier comprend la construction d'un hôpital général dans le terrain du Clos-Bonnet, sur la route de Varrains.

Le devis s'élève à..... 461,717 f. dont il faut déduire le prix de la vente de la Providence et de l'Hôtel-Dieu actuels, évalué à..... 90,000 f.

Reste en dépense pour ce 1<sup>er</sup> projet..... 371,717 f.

Le second projet comprend la construction d'un hôpital général dans le terrain de Grenelle, également sur la route de Varrains, mais plus rapproché de la ville.

Le devis s'élève à..... 561,217 f. dont il faut déduire aussi le produit de la vente de la Providence et de l'Hôtel-Dieu..... 90,000 f.

Reste en dépense pour ce 2<sup>me</sup> projet..... 471,217 f.

Le troisième projet comprend la construction d'un hôpital général sur le terrain de l'Hôtel-Dieu actuel, augmenté d'une partie de la rue des Boires et des maisons de la Chouetterie.

Le devis s'élève à..... 581,649 f. dont il faut déduire le produit de la vente de la Providence..... 40,000 f.

Reste en dépense pour ce 3<sup>me</sup> projet..... 541,649 f.

Le quatrième projet comprend la construction d'un hôpital général sur le même terrain de l'Hôtel-Dieu, augmenté seulement des maisons situées entre la rue des Boires et la rue de Nantilly.

Le devis s'élève à..... 476,600 f. dont il faut déduire le produit de la vente de la Providence..... 40,000 f.

Reste en dépense pour ce 4<sup>me</sup> projet..... 436,600 f.

Enfin le cinquième projet comprend la conservation et la restauration complète des deux établissements actuels de l'Hôtel-Dieu et de la Providence.

Le devis s'élève à..... 569,880 f. Nous croyons superflu d'analyser deyant vous les cinq projets que nous venons d'énumérer. Leurs avantages et leurs inconvénients réciproques ont été décrits dans une note publiée récemment par MM. les administrateurs des Hospices, autour de laquelle s'est engagée une assez vive controverse. Chacun de ces projets vous est donc parfaitement connu. Nous devons dire seulement que MM. les adminis-

trateurs, M. le préfet et M. de Lurieu, inspecteur-général des établissements de bienfaisance, donnent la préférence au premier projet, celui du Clos-Bonnet.

En ce qui nous concerne, malgré notre vif désir de nous rallier à des autorités aussi considérables, le nouvel et dernier examen auquel nous nous sommes livrés, nous a fortifiés au contraire dans notre première résolution. Plus nous avons étudié les divers projets qui nous sont soumis, plus nous sommes devenus convaincus que le plus sage parti est de conserver les deux établissements actuels, en les améliorant le plus possible.

Cinq considérations principales appuient pour nous cette résolution.

Et d'abord, il y a une réflexion générale qui domine la question : Quand de longues études aboutissent à démontrer que les grands projets de changements présentent tous des inconvénients fort graves, le bon sens ne semble-t-il pas indiquer qu'il faut s'en tenir à ce qui existe depuis longtemps en l'améliorant et le transformant suivant les besoins de l'époque. En second lieu, nous croyons que deux établissements valent mieux qu'un seul. Il n'est pas bon de réunir dans une même enceinte deux populations aussi distinctes que celle d'un hospice et celle d'un Hôtel-Dieu. Dans l'hospice vivent à demeure les vieillards et les enfants; dans l'Hôtel-Dieu sont reçus temporairement les malades pauvres. Quand une épidémie sévira en nos murs, les malades atteints de cette épidémie seront transportés à l'hôpital général de tous les quartiers de la ville. N'est-on pas fondé à se demander si le voisinage de cette concentration de malades ne jettera pas un peu d'effroi parmi les vieillards et les enfants dont l'esprit est naturellement impressionnable et faible à raison de leur âge? Et ne peut-on pas craindre que, par suite de ce voisinage et de ces impressions, le fléau n'ait plus de facilité pour s'introduire dans la population de l'hospice.

En troisième lieu, nos deux établissements actuels sont parfaitement éprouvés sous le rapport de la salubrité. Dans l'hospice de la Providence, les vieillards parviennent presque tous à un âge très-avancé. A l'Hôtel-Dieu, le traitement des malades se fait dans de bonnes conditions et les opérations chirurgicales réussissent à merveille. En sera-t-il de même dans le nouvel établissement central que l'on veut construire au Clos-Bonnet ou sur le terrain de Grenelle? Nous devons le souhaiter et l'espérer. Mais si grandes que soient les espérances à cet égard, du moins faut-il convenir qu'il y a là une épreuve à faire. Et s'il arrivait que dans cette épreuve les faits démentissent les prévisions, quels regrets n'aurait-on pas, après avoir dépensé presque un demi-million et après avoir vendu nos deux établissements de l'Hôtel-Dieu et de la Providence?

On objecte le chiffre considérable de la dé-

récréative pour que le cercle des écoliers s'ouvrit devant le plus grand et le plus fort. Stahl, n'osant faire face, courait dans l'enceinte, évitant parfois les coups et les recevant si souvent, qu'il s'avoua vaincu, se mit à genoux et reconnut publiquement ses torts au milieu des éclats de rire et des huées. A son tour, il fut honteusement ramené à travers la ville jusqu'au logis de son père.

Quant à Pèder, il n'osa pas retourner chez le sien, et se réfugia dans le port, où il vécut durant plusieurs jours sans qu'on sût ce qu'il était devenu.

A part les graves inquiétudes maternelles de Mme Wessel, les larmes de Menna et les nouveaux soucis qu'occasionna au père de famille cette triomphante aventure, les résultats en furent excellents. Tous les jeunes garçons de la ville l'ayant contée à leurs parents, on en rit, on en parla beaucoup; la vérité parvint jusqu'à l'intendant de police chargé de faire une enquête sur le juge de paix et les siens.

On reconnut que le Suédois Palm et l'usurier Græmbeck avaient méchamment essayé de ruiner un honorable magistrat. De découverte en découverte, on acquit la preuve que le premier était un espion de guerre, qu'on se hâta d'expulser du territoire, et que le second s'adonnait à des fraudes entraînant

confiscation d'une partie de ses biens, d'où il suit que les Græmbeck quittèrent aussi le pays. Enfin, grâce au bizarre exploit du jeune Pèder, une foule de préventions hostiles étaient tombées, l'existence de la famille Wessel s'en ressentit de la manière la plus heureuse. On voulut bien remarquer qu'Olof et Gustaf se comportaient parfaitement au collège, que le patron de la barque où était Gaspard se louait de lui, que Menna était un modèle de piété filiale, et qu'en résumé les enfants Wessel étaient loin d'être aussi incorrigibles qu'on l'avait prétendu.

Pèder n'en passa pas moins un grand mois au pain sec, dans le grenier, d'où il sortit pour être témoin d'un spectacle dont l'influence sur sa jeune imagination décida de sa destinée.

Le roi de Danemark, Frédéric IV, qui visitait son royaume de Norvège, vint passer quelques jours à Drontheim. Pèder, émerveillé à la vue des splendeurs de la cour, se faufila parmi les soldats et les gens de service, écoute leurs conversations avec ravissement et ne rêva plus bientôt que de Copenhague, où il veut à toute force aller rejoindre le roi.

Menna, sa tendre sœur, fut sa première confidente; et, dans de longues causeries sur le rivage, il cherchait à lui faire apercevoir dans le lointain

horizon de la mer cet autre horizon du temps, qu'on appelle l'avenir, tout brillant des couleurs de ses jeunes espérances.

— Peux-tu songer à nous quitter? lui disait-elle avec l'accent du reproche.

— Sans doute, c'est la loi de la nature, répondait Pèder, à qui une ambition ardente fournissait les meilleures raisons. Un fils doit-il rester toujours à la charge de ses parents? Les nôtres sont pauvres; ils ont eu assez de chagrins par ma faute; je veux maintenant gagner courageusement ma vie et leur prouver, autrement qu'en paroles, que j'ai le cœur meilleur que la tête.

— A Drontheim, comme ailleurs, il est facile de gagner sa vie en travaillant.

— A Drontheim, je ne trouverai pas les mêmes ressources qu'à Copenhague. Si tu avais entendu les soldats et les valets du roi, tu ne me parlerais pas de Drontheim. Crois-tu que je me soucie d'être tailleur ou cordonnier? D'abord, je veux servir le roi.

— Le pourras-tu?... Et puis, tu serais loin de moi, mon pauvre Pèder. J'ai peur pour toi de la grande ville.

— De près ou de loin, je ne t'en aimerai pas moins, ma bonne Menna. Mais ne t'effraye pas, je t'en

prie, petite sœur; tu sais bien que j'ai du courage.

— Tu en as trop, peut-être.

— On n'en a jamais trop.

A force de causer ainsi avec Menna, l'aventureux garçon parvint à la ranger de son avis; ils consultèrent ensuite leur mère, dont il fallut également vaincre les craintes trop légitimes; mais, en revanche, Johan Wessel se décida, dès les premiers mots, à souscrire aux desirs de son dixième enfant.

Ta mère, lui dit-il, m'a fait part de tes projets. Quoique tu n'aies encore que treize ans, je ne le désapprouve pas. Tu sais lire et écrire, tu es fort adroit, tu ne manques ni d'intelligence ni de courage, tu montres de l'ambition. Tu prétends que ton but principal est de diminuer les charges qui pèsent sur notre famille : ceci mérite des éloges, mais à condition que tu ne les aggraveras jamais en me privant par la suite de l'envoyer de l'argent. Sois-viens-toi donc qu'à l'avenir il faut, comme tu l'as dit, te suffire à toi-même. Je te donnerai, au moment de ton départ, cinquante risdales, somme énorme pour nous, et ce sera tout, absolument tout songes-y bien. Quand tu reviendras dans la maison paternelle, tu y retrouveras le vivre, le couvert et notre affection; pourvu que tu en sois resté dig-



pense qu'entraînera la restauration des deux établissements actuels. Entendons-nous sur ce point. Si l'on se borne à restaurer les anciens bâtiments et à construire seulement des bâtiments neufs pour les services qui sont logés aujourd'hui d'une manière défectueuse ou insuffisante, en ayant soin (bien entendu) d'exécuter ces restaurations et constructions d'après un plan d'ensemble coordonné au point de vue de l'avenir ; si l'on se borne, disons-nous, à faire ce qui est nécessaire dans le présent avec réserve de ce que pourra commander l'avenir, nous croyons que la dépense atteindra à peine 200,000 francs. Si au contraire on dépense, comme on le dit, 370,000 fr., alors ce n'est plus une simple restauration ; c'est la reconstruction à neuf et entière de deux établissements : car si l'on construit au Clos-Bonnet un hôpital général pour 161,000 fr., y compris 50,000 fr. pour achat de terrain et murs de clôtures, soit 411,000 fr. seulement pour la construction, on doit pouvoir reconstruire les établissements actuels pour 40,000 fr. de moins, soit 370,000 fr., puisqu'on trouvera dans les démolitions une partie des matériaux rendue à pied d'œuvre. Dans tous les cas, soit que l'on restaure, d'après un plan d'ensemble, soit que l'on reconstruise tout à neuf immédiatement, l'argent dépensé de cette manière serait très-utilement employé. On ne changerait rien aux vieilles habitudes de notre population ; on ne tenterait aucune épreuve au point de vue de la salubrité ; on maintiendrait séparés deux services qui ne peuvent être réunis sans inconvénients ; on conserverait l'Hôtel-Dieu dans sa position actuelle, c'est-à-dire à la portée de tous les quartiers de la ville, avec les grandes facilités qu'il offre pour l'arrivée des malades, pour la surveillance des administrateurs, pour le service des médecins, et pour les consolations religieuses apportées par nos curés aux malades de leurs paroisses qui séjournent dans cet établissement ; enfin, nos vieillards et nos enfants de l'hospice continueraient d'être placés sous la pieuse sauvegarde d'un sanctuaire vénéré qui les protège depuis de longues années.

Ces avantages sont grands et incontestables. Se retrouvent-ils dans les autres projets ? Aucunement ; et même deux de ces projets, ceux du Clos-Bonnet et du terrain de Grenelle, parfaitement conçus sous le rapport de l'agencement des services, principalement celui du Clos-Bonnet, présentent des inconvénients diamétralement opposés aux avantages que nous venons d'énumérer.

Dans le projet de la restauration des deux établissements actuels, on perd, il est vrai, le bénéfice de l'économie annuelle résultant de la réunion de tous les services. Soit ; mais entendons-nous encore sur l'importance réelle de cette économie. Elle sera moins grande qu'on ne le suppose. Au début, elle pourra

par ta conduite. Sois un fidèle sujet du roi, mon fils Pèder, et par-dessus tout, un fervent serviteur de Dieu, dont la protection toute-puissante ne te manquera pas tant que tu observeras ses saints commandements.

Mme Wessel et sa fille Menna, entendant ces paroles, que Pèder écoutait avec recueillement, étaient émuës jusqu'aux larmes.

— Malgré ton extrême jeunesse, poursuivait Johan Wessel, tu cesses d'être un enfant, puisque tu vas, comme un homme, te trouver seul aux prises avec les nécessités de la vie. Mais l'homme le plus fort, sans l'assistance de Dieu, est plus faible qu'un roseau ; tu serais brisé dès le premier jour, mon fils, si tu ne demandais pas d'un cœur pur à ton Père, qui est au ciel, de te guider, de te soutenir et de te défendre, maintenant que tu te privas de la protection de ton père et de ta mère. Ah ! si je n'avais une foi profonde dans son infinie bonté, je ne consentirais pas à ton départ. Réponds-moi donc : places-tu ta confiance en Dieu ?

— Oui, mon père, répondit Pèder d'une voix ferme, et, avec sa permission, j'espère bien devenir un bon et utile serviteur du roi.

(La suite au prochain numéro.)

s'élever à 7,000 fr. environ ; mais elle ne se maintiendra pas longtemps à ce chiffre. Au bout de quelques années, elle ira en s'amoin-drissant, par la raison que voici : La dépense, dans un hospice, est relativement moins considérable que dans un Hôtel-Dieu. Cette différence se comprend aisément : dans un hospice, la nourriture est moins délicate ; tous les services y sont réglés avec une plus grande économie fort louable assurément, puisqu'elle a pour but de faire le plus de bien possible avec les mêmes ressources, en admettant un plus grand nombre de vieillards à profiter des bienfaits de l'établissement. Aussi partout en France le prix de la journée est beaucoup moins élevé dans les hospices que dans les Hôtels-Dieu. Eh bien ! quand on aura réuni les deux établissements, quand on aura fondu ensemble les principaux services, nourriture, chauffage, lingerie, vêture, etc., les deux natures de dépense dont nous venons de parler tendront à s'équilibrer, et nous pouvons être sûrs que, malgré l'attention et la fermeté des administrateurs, ce sera la dépense la plus élevée, celle de l'Hôtel-Dieu, qui entraînera l'autre à son niveau. On perdra ainsi une partie de l'économie obtenue primitivement par la réunion.

Telles sont, Messieurs, les réflexions que nous avons à vous soumettre. Vingt années d'études sur cette question nous ont mis à même de la bien connaître. Nous avons comparé beaucoup de projets, plusieurs mêmes qui ne vous sont pas soumis en ce moment, un entre autre dans l'enclos des Récollets et du Jardin des Plantes.

Aucun de ces projets ne nous a paru satisfaisant. Voilà pourquoi nous nous sommes rangés depuis longtemps à l'idée de la conservation et de la restauration de nos deux établissements actuels. Le conseil municipal s'est prononcé deux fois en ce sens, dans ses séances des 18 décembre 1857 et 15 juillet 1859. Depuis lors, il s'est fait dans nos rangs trois vides d'autant plus regrettables que le conseil se trouve forcément incomplet au moment où l'autorité supérieure croit devoir nous consulter pour la troisième fois. Quoi qu'il en soit, et indépendamment de ces deux décisions du conseil, dont on ne saurait méconnaître l'importance, il est encore une circonstance qui affermit notre conviction : c'est la grande divergence qui s'est manifestée constamment dans les opinions à l'endroit des projets nouveaux. Ces opinions sont toutes consciencieuses et respectables ; mais leur divergence prouve au moins que chacun des projets nouveaux présente des côtés très-défectueux. Emettons donc chacun notre avis pour le mieux, dans cette affaire difficile, et quelle que soit l'issue de notre délibération, soit que le conseil municipal persiste dans ses précédentes décisions, soit qu'il les modifie, unissons-nous tous pour inviter l'autorité supérieure et la commission administrative à en finir avec une question dont la trop longue durée a été regrettable sous tous les rapports, et qui laisse en souffrance un des principaux services de notre ville.

#### HOSPICES DE SAUMUR (1).

La pétition colportée dans la ville peut-elle décider utilement du choix définitif d'un des projets d'hospices ? Non, selon moi !

Si cette pétition montre la répugnance des signataires pour le Clos-Bonnet, elle ne manifeste leur pensée ni sur le maintien de la Providence et de l'Hôpital actuels, ni sur la réunion de ces deux établissements à l'Hôtel-Dieu agrandi.

Ce qu'il faut pourtant c'est l'adoption finale d'un projet.

Ne louvoyons pas, allons droit au but. Une enquête seule tranchera, sans rivalités, ce nouveau nœud gordien, si nos administrateurs ne peuvent le dénouer,

PAUL RATOUIS,

(1) Voir le n° du 16 février

Saumur, le 17 février 1864.

Monsieur le Rédacteur,

Une ville se compose d'une seule et grande famille.

Les intérêts sont solidaires, les droits sont égaux.

Tous les membres, quels qu'ils soient, ont la liberté de manifester légalement et pacifiquement leur opinion.

C'est pour obéir à ce principe, qui est aussi un devoir, qu'une pétition fut présentée spontanément aux habitants de la commune de Saumur, pour leur demander si le projet du Clos-Bonnet pourrait remplir le but que l'on se proposait pour l'installation des hospices.

Je dois le déclarer sans craindre le plus petit désaveu, les habitants de Saumur, avec une générosité de cœur dont la classe malheureuse leur aura toujours, et quoi qu'il advienne, la plus touchante reconnaissance, ont protesté avec unanimité contre le projet du Clos-Bonnet. Je dis avec unanimité, car cette pétition, présentée par un seul individu, a réuni en deux jours 400 signatures des plus honorables et dont il garantit l'authenticité. Huit personnes seulement ont refusé de donner leur adhésion. Si le temps et la force ne nous faisaient défaut, nous aurions obtenu la voix de tous les habitants de notre ville ; qu'il me soit permis de leur offrir personnellement mes remerciements les plus affectueux.

CHARLES DELAUNAY.

PÉTITION DES HABITANTS DE SAUMUR  
A LA MUNICIPALITÉ.

« A Monsieur le Maire, à Messieurs les  
Conseillers municipaux.

» Messieurs,

» C'est avec respect que les soussignés, habitants de la commune de Saumur, prennent la liberté de vous adresser l'expression des vœux qu'ils forment pour l'installation de leurs hospices. Le projet du Clos-Bonnet, suivant eux, a contre lui des causes qui en rendent l'exécution impossible.

» Qu'il leur soit permis, Messieurs, de vous rappeler les paroles des médecins des hospices consignées dans leur rapport, en date du 30 septembre 1863.

» Il y est dit :

« Les malades déjà font beaucoup de difficultés pour aller se faire soigner à l'hôpital ; l'Hôtel-Dieu étant au Clos-Bonnet, ils prétexteront la distance pour n'y plus aller du tout... »

» A côté de ce motif qui est plein de vérité, les soussignés vous feront entendre une cause plus grave encore : cette cause, Messieurs, c'est le voisinage funèbre que vous donnerez à l'hôpital.

» La vue du cimetière produirait sur les malheureux qui se rendraient à l'Hôtel-Dieu, une impression terrible, et c'est pour leur éviter ces angoisses douloureuses que les soussignés se permettent de s'adresser à vous.

» Confiants dans vos cœurs, ils espèrent que leur prière sera entendue et ils offrent à l'avance, à Monsieur le Maire et à Messieurs les Conseillers municipaux, les sentiments de reconnaissance de la population entière de la ville de Saumur. »

(Suivent les signatures).

« Saumur, le 17 février 1864.

» Monsieur le Rédacteur,

» Nous supplions humblement le Conseil municipal (avant l'adoption de tel ou tel projet pour l'installation de nos hospices), de vouloir bien nommer une Commission composée de délégués pris dans chaque quartier de la ville ; cette Commission étudiera la question et donnera son avis (commission nommée par le préfet, bien entendu).

» Depuis quelques années, des sommes considérables sont dépensées et se dépensent encore pour la construction de plusieurs édifices ;

pourquoi n'avouerions-nous pas que Saumur n'a pas toujours eu la main heureuse ?

» Dans la circonstance qui se présente, en consultant la population entière, on se conduira en bon père de famille.

» Votre dévoué,

» CHARLES DELAUNAY. »

La Société protectrice des animaux, placée sous le patronage de Son Excellence le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, décerne, chaque année, des médailles, des primes et autres récompenses : 1° Aux Auteurs de publications utiles au développement de son œuvre ; 2° Aux Inventeurs d'appareils propres à diminuer les souffrances des animaux dans leur travail ; 3° Aux Bergers, aux Serviteurs et Servantes de ferme, aux Cochers, Charretiers, Maréchaux-Ferrants, à toute personne enfin ayant fait preuve, à un haut degré, de bons traitements, de soins intelligents et de compassion envers les animaux.

La distribution aura lieu, cette année, le 16 mai, lundi de la Pentecôte.

Les pièces à produire sont : Pour les auteurs et inventeurs, un exemplaire de leur œuvre ou un modèle de leur appareil ; pour les agents de l'agriculture et autres personnes comprises dans la 3° catégorie, un certificat de moralité et un état de services signé par deux personnes notables et légalisé. Ces pièces devront être adressées à M. le Vicomte de VALMER, Président de la Société, rue de Lille, 34, avant le 15 avril, terme de rigueur.

Mairie de Saumur.

#### AVIS ADMINISTRATIF.

Les jeunes soldats ci-après désignés sont invités à se présenter au secrétariat de la Mairie, à Saumur, avec leurs livrets militaires, pour une communication qui les intéresse.

Zwiler (Louis), ex-fusilier au 91<sup>e</sup> de ligne ;  
Mureau (Jacques-Pierre), fusilier au 50<sup>e</sup> régiment d'infanterie ;

Soyer (Adolphe-Théophile), 2<sup>e</sup> conducteur au 8<sup>e</sup> régiment d'artillerie monté ;

Bernard (Félix-Jules-Auguste), lancier de 2<sup>e</sup> classe au 7<sup>e</sup> régiment de lanciers ;

Robert (Eléonore), lancier au 6<sup>e</sup> régiment de lanciers ;

Renaire (Vincent-Pierre), hussard au 7<sup>e</sup> régiment de hussards ;

Ripoche (René), 2<sup>e</sup> soldat au 1<sup>er</sup> escadron du train des équipages militaires ;

Hétreau (Louis), 2<sup>e</sup> cavalier au 5<sup>e</sup> escadron du train des équipages militaires ;

Herpin (Frédéric-Jean-Baptiste), chasseur au 4<sup>e</sup> régiment de chasseurs ;

Vinçonneau (Athanase), 1<sup>er</sup> conducteur, au 8<sup>e</sup> régiment d'artillerie monté.

Pour chronique locale : P. GODET.

#### Dernières Nouvelles.

Une dépêche de Malte annonce que la nouvelle révolte soulevée dans l'Inde contre la domination anglaise est à peu près comprimée, et que la guerre touche à sa fin, sauf à recommencer avant six mois.

Les journaux italiens continuent à signaler comme des indices belliqueux les moindres ordres donnés pour les mouvements des troupes et les approvisionnements militaires. Les feuilles du parti d'action, à Naples et à Gènes, mettent surtout une affectation bruyante à brandir sur l'Europe cette épée de Damoclès.

Le *Moniteur* publie de nouveaux et très-intéressants détails sur la situation du Mexique. Notre influence y grandit sans cesse, les provinces et les villes qui ont adhéré au nouvel empire lui constituent l'appui d'une immense majorité.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.



**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :  
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etudes de M<sup>e</sup> BODIN, avoué-licencié à Saumur, et de M<sup>e</sup> AUDOUIN, notaire à Nueil.

**A VENDRE**

PAR LICITATION,  
En un seul lot.  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> AUDOUIN, notaire à Nueil,  
Le dimanche 15 mars 1864, à midi,

**LES IMMEUBLES**

CI-APRÈS DÉSIGNÉS,  
Dépendant de la communauté ayant existé entre dame Jeanne QUENION, veuve du sieur Victor HARDOUIN, en son vivant boulanger, demeurant à Nueil, et ledit sieur Har- douin.

**DÉSIGNATION.**

1<sup>o</sup> Une maison, située au bourg de Nueil, dite l'auberge de la *Sirène*, composée de cinq chambres froides, cinq chambres à feu, cave, greniers, four, fenil, puits, cour, écuries et lieux d'aisances, le tout se tenant, joignant au couchant la place d'Armes, au nord M. Gaschet et la rue de la Grise, au levant Nicolas, au midi M. Cordier et M. Lemoine;

2<sup>o</sup> Un jardin, entouré de murs, appelé le jardin de Mongueret, dans lequel existe un grand bassin, contenant environ quatre ares, joignant au couchant le chemin d'intérêt commun, n<sup>o</sup> 70, de Nueil à Passavant et à la limite des Deux-Sèvres, au midi M. Lemoine, au levant M. Cordier et au nord M. Pierre Gaultier.

Mise à prix six mille cinq cents francs, ci..... 6,500 fr.

La vente de ces immeubles a été ordonnée par jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le quatre février mil huit cent soixante-quatre, enregistré;

A la requête de ladite dame Jeanne Quenion, veuve dudit sieur Victor Har- douin, en son vivant boulanger, demeurant à Nueil, agissant en son nom personnel comme ayant été commune en biens avec son défunt mari, comparant par M<sup>e</sup> Bodin, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville;

Contre M. Jean-Baptiste Foucher, propriétaire, demeurant à Nueil, au nom et comme subrogé-tuteur de Victorine, Emélie et Léon Har- douin, enfants mineurs issus du mariage desdits sieur et dame Har- douin, comparant par M<sup>e</sup> Poulet, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville.

Ladite vente aura lieu en présence du sieur Henri Orient, charron, demeurant même commune de Nueil, nommé subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Har- douin, par délibération du conseil de famille, en date du trois février mil huit cent soixante- quatre, enregistrée, ou lui dûment appelé.

La mise à prix a été fixée par le jugement sus-énoncé, lequel a commis M<sup>e</sup> Audouin, notaire à Nueil pour procéder à la vente.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à ladite vente a été déposé en l'étude dudit M<sup>e</sup> AUDOUIN.

M<sup>e</sup> BODIN, avoué poursuivant, et M<sup>e</sup> AUDOUIN, chargé de la vente, donneront tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant, à Saumur, le 17 février 1864.

R. BODIN.

Enregistré à Saumur, le 17 février

1864, f<sup>o</sup> , c<sup>o</sup> . Reçu 1 franc 20 centimes, double dixième 20 cen- times. (81) P. VING.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**1<sup>o</sup> UNE MAISON**

ET UN VASTE TERRAIN,

Situés à Saumur, rue de la Petite-Bilange et place Saint-Nicolas, et contenant en superficie 1051 mètres 12 centimètres.

2<sup>o</sup> Une PETITE MAISON, joignant la précédente, contenant en superfi- cie 150 mètres 12 centimètres.

S'adresser audit M<sup>e</sup> LEROUX. (4)

**A VENDRE**

Ensemble ou par lots,

**LA SUPERFICIE DU TERRAIN**

de

**LA MINOTERIE DE SAUMUR**

Située à la Croix-Verte, route du Mans,

Ayant en surface 50 mètres de façade sur 50 mètres de profondeur. S'adresser à M. PRÊTRE, entrepre- neur, sur les Ponts. (679)

**A VENDRE**

**UN BEAU BILLARD**

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

DE SUITE,

Ou pour la Saint-Jean 1864,

**UNE BELLE MAISON**

Située au Pont-Fouchard.

S'adresser à M. SEGRIS, rue d'Or- léans. (60)

**BOUTEILLES**

**A VENDRE**

A prix réduits.

S'adresser à la verrerie de Saint- Hilaire-Saint-Florent. (602)

**A CÉDER**

Dans une sous-préfecture, près Paris,

UNE

**IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE**

Avec l'entière propriété et la rédac- tion d'un JOURNAL POLITIQUE, seul dans son arrondissement, désigné pour l'insertion des ANNONCES JUDI- CIAIRES.

Matériel typographique, en grande partie neuf, matériel de LITHOGRAPHIE et brevet de LITHOGRAPHE et de LI- BRAIRE.

S'adresser au bureau du journal.

**MAISON A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,  
Rue du Puits-Neuf, 22.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1864,

UNE MAISON AVEC JARDIN,  
Rue du Pavillon,

Occupée par M. FREY.  
S'adresser à M<sup>lle</sup> TESSIÉ, rue de la Petite-Bilange, n<sup>o</sup> 10. (687)

**TRÈS-VASTE REMISE**

A LOUER.

S'adresser à M. LECHAT. (7)

On demande, de suite, un CLERC EXPÉDITIONNAIRE.

S'adresser au bureau du journal.

Vient de paraître :

**LE RÉVEIL DE LA POLOGNE**

(HISTOIRE DE L'INSURRECTION POLONAISE)

Par M. ADOLPHE HUARD,

Membre de plusieurs Académies.

Un beau volume in-18 de près de 400 pages.

Prix : 1 franc.

Franco par la poste : 1 fr. 20 c.

En vente chez M. CH. ALBESSARD, libraire-éditeur, rue Guénégaud, 8, à Paris, et chez tous les libraires de France et de l'Étranger.

**NOUVEAU DICTIONNAIRE**

Complet

**DES COMMUNES**

De la France et des Colonies françaises,

Contenant la nomenclature de toutes les communes, leur division administrative, leur population d'après le dernier recensement, leurs principales sections, les bureaux de poste, leur distance de Paris, les stations de chemins de fer, les bureaux télégraphiques, l'industrie, le commerce, les productions du sol, etc., accompagné de la carte de France et des chemins de fer, par M. GINDRE DE MANCY.

Un volume grand in-8<sup>o</sup>. — 12 francs. — Envoi franco.

GARNIER FRÈRES, rue des Saints-Pères, 6, à Paris.

La conscience religieuse vient d'être profondément blessée par un livre dont tout, jusqu'au titre, est une offense au Christ.

M. BARNABÉ CHAUVELOT, connu par ses vigoureuses études sur les faux savants, vient de mettre à nu les sophismes et l'ignorance de l'auteur de ce livre, M. E. RENAN, en publiant un ouvrage qui a pour titre :

**A. M. ERNEST RENAN.**

**LA DIVINITÉ DU CHRIST**

D'APRÈS LES PLUS

**GRANDS GÉNIES DU MONDE**

Un volume in-8<sup>o</sup>. — Prix : 1 fr. 50 par la poste.

Chez HUMBERT, Éditeur, rue Bonaparte, 43.

**ÉCHO DE LA PRESSE CATHOLIQUE**

Journal paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois,

Prix 4 fr. par an,

Bureaux : Librairie de A. Jossé, éditeur, 8, rue Cassette, Paris, Les abonnements sont d'un an et partent du 1<sup>er</sup> avril.

**PRIME EXCEPTIONNELLE, LE CHRIST AU JARDIN DES OLIVIERS**

Par M. EVRARD.

Épreuve photographique sur papier carton, format in-folio.

La prime et le journal 6 fr.

Ce journal n'étant composé que d'*Histoires et de Nouvelles*, empruntées à nos meilleurs auteurs, est destiné à remplacer dans les familles cette mul- titude de petits journaux à bon marché dont la littérature, souvent anti-reli- gieuse, laisse tant à désirer.

La première année est en vente sous le titre de

NOUVELLES ET RÉCITS, un fort vol. grand in-8<sup>o</sup> à 2 colonnes.

PRIX FRANCO 4 fr.

**LE ROMAN**

UN AN : JOURNAL LITTÉRAIRE

UN AN :

Paris, 3 fr. ILLUSTRÉ DE BELLES GRAVURES SUR BOIS Départ. 4 fr.

Un numéro tous les mercredis. — 8 pages grand in-4<sup>o</sup>.

Ce recueil est arrivé à la cinquième année de sa publication; il compte plus de dix mille abonnés. Ses collaborateurs actuels sont : MM. Gustave Aimard, Elie Berthet, Eugène Berthoud, Louis Desnoyers, Paul Féval, Emmanuel Gonzalès, Léon Gozlan, Louis Ulbach, de La Landelle, Louis Lurine, Michel Masson, Adrien Paul, Ponson du Terrail, Charles Vincent, Pierre Zaccane, etc., etc.; et cette liste, déjà si riche, s'augmente tous les jours de quelques nouveaux noms.

Les principaux ouvrages déjà publiés sont : les *Mémoires d'un Ange* et les *Proscrits de Sicile*, par Gonzalès; *Ne touchez pas à la Reine*, par Michel Mas- son; les *Orphelins de la Saint-Barthélemy*, par Ponson du Terrail; *un Baiser mortel*, par Eugène Berthoud; la *Ferme de l'Oseraie* et les *Oiseaux Sacrés*, par Elie Berthet; *l'Homme aux cinq Louis d'or*, par Louis Ulbach; le *Vicomte de Béziers* et le *Comte de Toulouse*, par Frédéric Soulié; le *Mendiant noir*, par Paul Féval; les *Nuits du Père-Lachaise*, par Léon Gozlan; *Esclave et bon Seigneur*, par Adrien Paul; *l'Assassinat de la rue Maubuee*, par Pierre Zaccane, etc., etc.

Quatre volumes sont en vente. — Prix de chaque volume : 3 fr. — Par la poste : 4 fr.

Bureaux : à Paris, 5, rue du Pont-de-Lodi.

Envoyer un mandat sur la poste à l'ordre du directeur du ROMAN.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 16 FÉVRIER.			BOURSE DU 17 FÉVRIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	66 50	» 05	» »	66 70	» 20	» »
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	95 50	» 10	» »	95 40	» »	» 10
Obligations du Trésor. . . . .	438 75	1 25	» »	440	1 25	» »
Banque de France. . . . .	3280	» »	5	3280	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1300	» 50	» »	1300	» »	» »
Crédit Foncier, nouveau. . . . .	1230	» 20	» »	1285	» 55	» »
Crédit Agricole. . . . .	650	» »	» »	670	» 20	» »
Crédit Industriel. . . . .	735	» 5	» »	740	» 5	» »
Crédit Mobilier. . . . .	1057 50	22 50	» »	1070	» 12 50	» »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	840	» 10	» »	847	» 7 50	» »
Orléans (estampillé). . . . .	998 75	» »	» »	1000	» 1 25	» »
Orléans, nouveau. . . . .	830	» 1 25	» »	827 50	» »	2 50
Nord (actions anciennes). . . . .	952 50	2 50	» »	960	» 7 50	» »
Est. . . . .	481 25	3 75	» »	480	» »	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	940	» »	» »	945	» 5	» »
Lyon nouveau. . . . .	895	» 2 50	» »	896 25	1 25	» »
Midi. . . . .	665	» »	» »	670	» 5	» »
Ouest. . . . .	520	» 1 25	» »	521 25	1 25	» »
C <sup>o</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1750	» 10	» »	1745	» »	5
Canal de Suez. . . . .	480	» »	» »	480	» »	» »
Transatlantiques. . . . .	530	» 10	» »	532 50	2 50	5
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	68	» »	30	68 50	» 50	» »
Autrichiens. . . . .	402 50	2 50	» »	405	» 2 50	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	522 50	3 75	» »	525	» 2 50	» »
Victor-Emmanuel. . . . .	385	» 5	» »	385	» »	» »
Russes. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains. . . . .	365	» 2 50	» »	368 75	3 75	» »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	610	» 22 50	» »	625	» 15	» »
Saragosse. . . . .	600	» »	» »	602 50	2 50	» »
Séville-Xérès-Séville. . . . .	457 50	1 25	» »	455	» »	2 50
Portugais. . . . .	370	» »	» »	377 50	7 50	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	303 75	» »	» »	305	» »	» »
Orléans. . . . .	295	» »	» »	295	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	293 75	» »	» »	293 75	» »	» »
Ouest. . . . .	291 25	» »	» »	292 50	» »	» »
Midi. . . . .	293 75	» »	» »	292 50	» »	» »
Est. . . . .	293 75	» »	» »	292 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le